



La Baule-Escoublac reçoit le label « ville prudente » pour ses actions de prévention routière

La Baule-Escoublac a reçu, le 19 novembre 2019, le label « Ville prudente », pour son engagement en faveur de la prévention et de la sécurité routières.

Publié le 10 décembre 2019

Décerné par la Prévention Routière, ce label parrainé par Groupama Assurances Mutuelles et le Syndicat des Équipements de la Route (SER), a été officiellement décerné lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Paris dans le cadre du Congrès des Maires, organisé par l'AMF.

Cette année, sur 250 communes candidates, seules 76 ont reçu ce label.

La Baule-Escoublac est donc nouvellement labellisée au « premier niveau », selon l'usage, avec « un cœur ». Ce symbole s'affichera sur les panneaux « Ville Prudente » qui seront apposés en entrée de la ville.

La Baule-Escoublac a été distinguée pour l'ensemble de sa politique globale en faveur de la sécurité routière ; et notamment pour des actions telles que :

- › Le déploiement d'un système de vidéo protection et des radars fixes et mobiles
- › L'aménagement des axes routiers (zone 30, pistes cyclables, accès PMR) afin de favoriser les déplacements doux
- › Les actions de sensibilisation et formation aux risques routiers auprès des écoles (piste de prévention routière pour les écoles...) mais aussi des agents municipaux et des citoyens (contrôles de vitesse/alcoolémie/stupéfiants).

A propos du label Ville Prudente

Le label Ville Prudente comporte cinq niveaux. Le niveau de la labellisation est défini après l'examen de critères remplis par les collectivités (aménagement, actions de formation et de sensibilisation aux risques routiers, etc.) puis à l'issue d'une visite d'inspection sur le terrain, menée par la Prévention Routière.

A l'occasion de cette deuxième édition du label Ville Prudente, l'association Prévention Routière livre les résultats d'une enquête sur les Français et la sécurité routière dans leur ville, révélant que 70% des Français pensent que la prise en compte de la sécurité et de la prévention routières doit être une priorité de l'action municipale.

Il apparaît que 17% des Français interrogés pensent que la sécurité des déplacements s'est améliorée au cours des deux dernières années dans leur commune. A la question de savoir comment sécuriser leurs déplacements, les réponses se partagent essentiellement entre la lutte contre le stationnement dangereux (36%), l'aménagement des zones dangereuses (35%) ou la création de pistes cyclables (31%).

La remise du label en images




La remise du panneau en images





VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

